Commenté [M1]:

# COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt

#### Le MARDI 25 FEVRIER à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Colette ROTA, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Joël FRANCOIS - Brigitte TOMALAK – Jean-Charles BAYOL – Maryse PETIT - Louis BEVIER, Maire Adjoints, Alain POITTEVIN - Michel FLEURENCE - Laurence BARTH - Mariette VIZCAINO - Didier REMY - Sophie MARGERY - Corinne PETTON-MAURY, Damien COURTILLIER, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés et représentés :

Claude BONBON par Corinne PETTON MAURY Françoise BLUM par Alain POITTEVIN

## Absent excusé non représenté :

André MORET

# Absents non excusés non représentés :

Saliha RABHI Nelli BALIKIAN Bernard MORVAN

<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>: 18 FEVRIER 2020

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS: 19 FEVRIER 2020

**DATE D'AFFICHAGE**: 18 FEVRIER 2020

Damien COURTILLIER a été désigné secrétaire de séance

Nombre d'élus : 20 Présents : 14 Pouvoirs : 2

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2020.

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et les marchés à procédure adaptée réalisés depuis le dernier conseil municipal.

**APPROUVE** le projet de règlement local de publicité et d'enseignes de la commune en tenant compte du rapport d'enquête publique délivré par le commissaire enquêteur.

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AN 92 sise Champ de la Cloche d'une contenance de 510 m² appartenant à la famille FERREIRA DE MOURA au prix de 35 € le m², soit 17 850 €, afin d'agrandir le parking du cimetière.

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux budgets annexes de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale comme suit : Caisse des Ecoles 34 000  $\epsilon$  et CCAS 10 000  $\epsilon$ .

**AUTORISE** la signature d'un avenant N°1 pour le lot 3, gros œuvre-façades, du marché de construction du bâtiment périscolaire, pour un montant de - 9 494.17  $\in$  HT, avenant en moins-value permettant de procéder à quelques modifications.

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier de Troyes Municipale qui fait apparaître un résultat global de  $3\,545\,320.42\,\varepsilon$ .

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Joël FRANCOIS, Maire Adjoint, qui fait apparaître un excédent global de 3 545 320.42 € soit un excédent de fonctionnement de 1 723 272.57 € et un excédent d'investissement de 1 822 047.85 €. Le résultat net est de 369 653.42 € après déduction des Restes A Réaliser de 3 175 667 €.

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 au Budget Primitif 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 369 653.42 €;
- Excédent d'investissement reporté : 1 822 047.85 € ;
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 353 619.15 €.

**ADOPTE** le Budget Primitif 2020 qui s'élève à 7 071 473 € soit 3 225 113 € en section de fonctionnement et 3 846 360 € en section d'investissement.

MADAME LE MAIRE tient à remercier tous les élus : maire adjoints et conseillers municipaux avec qui elle a travaillé depuis de nombreuses années ainsi que le personnel de l'ensemble des services communaux.

Séance close à 20 heures 30.

LE MAIRE,

Signé

Colette ROTA.